



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bilan du dispositif CulturePro 2022

## 1. Contexte

De mars à juin s'est déroulée l'édition 2022 de l'appel à manifestation d'intérêt CulturePro. Il a mobilisé 64 écoles de l'ESC qui ont déposé 89 projets.

La participation des écoles cette année est restée constante par rapport à 2021 (65 écoles ont déposé un dossier en 2021). En revanche, on note une légère baisse du nombre de dossiers de candidature déposés (96 en 2021 contre 89 cette année).

Cette édition 2022 est notamment marquée par une hausse de 40% des financements alloués par rapport à l'édition 2021.

## 2. Les objectifs de CulturePro

Depuis 2015, le ministère de la Culture met en œuvre chaque année le dispositif CulturePro. Ce dispositif est destiné à favoriser l'insertion professionnelle des diplômés, notamment par la mise en place au sein des écoles d'outils de professionnalisation et de dispositifs d'accompagnement à la création d'activités (formations, projets artistiques et culturels, fablab, incubateurs, séminaires professionnels...).

Ainsi, depuis 2015, **340 projets ont été sélectionnés pour un budget total de 7 853 400 €.**

## 3. Calendrier du dispositif CulturePro 2022

- **1<sup>er</sup> mars 2022** : lancement de l'AMI sur la plateforme interministérielle demarches-simplifiees.fr ;
- **15 avril** : clôture de l'AMI ;
- **Du 15 avril au 15 mai** : instruction des dossiers de candidature par les DRAC et DAC en éligibilité et en opportunité. Les DRAC et DAC transmettent à la DG2TDC leur avis ainsi que leur besoin de financement à l'issue de cette phase d'instruction ;
- **Du 15 mai au 24 mai** : analyse et échanges avec les correspondants en DRAC et en DAC sur la base de leurs propositions ;
- **25 mai** : commission ministérielle de répartition des enveloppes en présence de trois référents CulturePro en DRAC, de la DG2TDC, de la DGPA et de la DGCA ;
- **Du 16 au 21 juin** : répartition définitive par les DRAC et DAC de l'enveloppe qui leur a été attribuée et information aux écoles du montant retenu pour chaque projet ;
- **30 juin** : annonce des projets sélectionnés ;
- **Début juillet** : délégation des crédits aux DRAC pour les écoles territoriales et au DG pour les écoles nationales.

## 4. L'appel à manifestation d'intérêt

- **89 dossiers** de candidature ont été déposés par **64 écoles** (43 écoles territoriales et 21 écoles nationales) ;
- Deux dossiers ont été jugés inéligibles par les DRAC car les porteurs de projet ne sont pas des établissements de l'ESC ;
- Le montant total des demandes de financement au titre de CulturePro s'élève pour cette édition à 2 580 866 € pour une enveloppe disponible **de 2,2 millions euros** ;
- Le coût global des 89 projets s'élève à **6 367 597 €.**
- Après expertise, **77 projets** portés par 62 écoles sont retenus, pour un montant total de 1 956 090 €.

## 5. Répartition des projets par domaine

	Nombre de dossiers déposés	Nombre d'écoles ayant répondu à l'AMI	% de participation des écoles par domaines	% écoles nationales ayant déposées un dossier
Architecture et patrimoine	15	9	39 %	100 %
Arts visuels	45	38	84%	23 %
Spectacle vivant	26	15	50%	13 %
Cinéma et audiovisuel	3	2	100 %	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>64</b>		<b>33 %</b>

## 6. Antériorité des financements

- 37 projets déposés ont déjà été financés par le dispositif CulturePro lors des années précédentes ;
- 52 projets déposés n'ont jamais reçu de financement dans le cadre de CulturePro.

## 7. Type de dispositif

- 55 projets hybrides (à la fois incubateurs, mises en situation professionnelle, mise en visibilité des travaux des diplômés, séminaires, formations...);
- 10 projets de mise en visibilité des réalisations ou des travaux des diplômés ;
- 21 projets de mise en situation professionnelle ou d'un séminaire d'ouverture au monde professionnel ;
- 3 projets d'un atelier, d'incubateur, d'une pépinière.

## 8. Montants et répartition des financements

	Montant du financement obtenu	Nombre de projets financés	% du montant obtenu par les écoles nationales	Part dans le total de CulturePro
Architecture et patrimoine	380 200 €	12	100%	19%
Arts visuels	1 135 540 €	40	23 %	58 %
Spectacle vivant	395 350 €	22	15 %	20 %
Cinéma et audiovisuel	45 000 €	3	100 %	3 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 956 090 €</b>	<b>77</b>		<b>100 %</b>

## 9. Bénéficiaires et types de dispositifs développés

### Arts visuels

Sur les 40 projets sélectionnés, la répartition des bénéficiaires s'établit comme ceci :

- 1 projet a pour bénéficiaires les étudiants en formation ;
- 8 projets ont pour bénéficiaires les jeunes diplômés ;
- 31 projets ont pour bénéficiaires les étudiants et les jeunes diplômés.

Sur les 40 projets qui ont reçu un financement, les types de dispositifs développés sont :

- 2 projets d'ateliers, d'incubateurs, de pépinières ;
- 4 projets de mise en visibilité des travaux des diplômés (ex : expositions, spectacles, création d'un réseau professionnel) ;
- 4 projets de mise en situation professionnelle (ex : formation administrative et financière, job dating, conception, mise en scène, résidence, formation à l'entrepreneuriat, mentorat) ;
- 30 projets hybrides (combinant plusieurs possibilités listés ci-dessus).

### Spectacle vivant

Sur les 22 projets sélectionnés, la répartition des bénéficiaires s'établit comme ceci :

- 7 projets ont pour bénéficiaires les étudiants en formation ;
- 4 projets ont pour bénéficiaires les jeunes diplômés ;
- 11 projets ont pour bénéficiaires les étudiants et les jeunes diplômés.

Sur les 22 projets qui ont reçu un financement, les types de dispositif développés sont :

- 6 projets de mise en visibilité des travaux des diplômés (ex : création et mise en place d'un spectacle) ;
- 10 projets de mise en situation professionnelle ;
- 6 projets hybrides (combinant plusieurs possibilités listés ci-dessus).

### Architecture et de paysage

Sur les 12 projets qui ont reçu un financement, la répartition des bénéficiaires s'établit comme ceci :

- 3 projets ont pour bénéficiaires les étudiants qui sont actuellement en formation ;
- 9 projets ont pour bénéficiaires les étudiants en formation et les jeunes diplômés.

Sur les 12 projets qui ont reçu un financement, les types de dispositif développés sont :

- 10 projets hybrides (combinant plusieurs possibilités : mise en situation professionnelle, visibilité des travaux, mise en place d'un réseau d'alumni) ;
- 2 projets de mise en situation professionnelle (ex : rencontres professionnelles, séminaires d'ouverture au monde professionnel).

### Cinéma et audiovisuel

Sur les 3 projets qui ont reçu un financement, les types de dispositif sont :

- 2 projets hybrides (modules de préparation à l'insertion professionnelle, dispositif d'accompagnement post-diplôme)
- 1 projet d'un atelier, incubateur, pépinière.

## 10. Répartition territoriale

Les projets sont localisés dans toutes les régions métropolitaines et également en outre-mer avec la participation de l'ESA de la Réunion. Seule la Martinique n'est pas représentée car le Campus caribéen des arts n'a pas déposé de dossier de candidature cette année.

Trois régions sont particulièrement bien représentées : la région Ile-de-France (26 projets), la région Auvergne-Rhône-Alpes (14 projets) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (10 projets). Elles

représentent plus de la moitié des projets déposés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (52 %).

## 11. Répartition nationale

L'enveloppe globale du dispositif a été répartie à la suite des besoins en financements exprimés par les DRAC et de la commission ministérielle de répartition des enveloppes.

L'allocation des enveloppes financières par région est globalement représentative du poids respectif de chaque région au regard nombre d'étudiants qu'elle accueille. On note toutefois des particularités dans certaines régions :

- La région Ile-de-France qui accueille 37% des étudiants de l'ESC a reçu une subvention de 355 000 € soit environ 18% de l'enveloppe totale du dispositif CulturePro. Ceci s'explique par une faible participation des écoles de la région. Seules 13 écoles sur 23 que compte la région ont déposé un dossier de candidature.
- La région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui accueille 6% des étudiants de l'ESC a reçu une subvention de 303 500 € soit 16% de l'enveloppe totale du dispositif car les écoles de cette région se sont fortement mobilisées à cet AMI. 8 des 10 écoles que compte la région ont déposé un dossier de candidature et ont reçu un financement.

## 12. L'implication des DRAC dans CulturePro

Comme lors de l'édition CulturePro 2021, les DRAC ont été étroitement associées au dispositif 2022 afin d'évaluer l'éligibilité et la cohérence des projets. Elles ont apporté leur expertise et jugé de la faisabilité des projets en veillant au respect du règlement de CulturePro. A l'issue de cette phase d'évaluation des projets, les DRAC ont fait remonter des demandes de financement à hauteur de 1 770 202 €.

Cette année, une commission ministérielle de répartition des enveloppes a été organisée. Elle s'est tenue le 25 mai et a réuni trois référents CulturePro dans les DRAC, la DG2TDC, la DGCA et la DGPA. Compte tenu des marges de manœuvre de l'enveloppe CulturePro 2022, et pour les régions dans lesquelles les montants proposés par les DRAC sont inférieurs aux montants demandés par les établissements, la commission a proposé l'attribution d'une enveloppe globale supplémentaire de 20 %.

### Répartition de l'enveloppe CulturePro 2022 entre les régions

Régions DRAC/DAC	Montant de la subvention attribué	Nombre de projets financés
Auvergne-Rhône-Alpes	255 000 €	8
Bourgogne-Franche-Comté	89 590 €	6
Bretagne	30 000 €	1
Centre Val de Loire	75 000 €	2
Grand Est	108 000 €	4
Hauts-de-France	185 000 €	5
Ile-de-France	355 000 €	22
Normandie	60 000 €	2
Nouvelle-Aquitaine	185 000 €	6
Occitanie	90 000 €	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	303 500 €	10
Pays de la Loire	190 000 €	5
La Réunion	30 000 €	1
<b>TOTAL</b>	<b>1 956 090 €</b>	<b>77</b>

### Quatre exemples de projets financés par CulturePro 2022

**Projet Future Pro de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Est** (financement de 54 000 € dans le cadre de CulturePro).

Le projet Future Pro a pour objectif d'accompagner et de préparer les étudiants et les jeunes diplômés à leur insertion dans la vie active, à la fois pendant les études et à la sortie de l'école. Il s'agira de mettre à leur disposition des dispositifs d'aide à la professionnalisation et à leur insertion dans le monde du travail (meilleure connaissance du milieu professionnel, du contexte juridique et réglementaire, information sur les métiers de l'architecture, etc.).

Trois types d'actions sont projetées : la création d'une chaîne de podcasts, la création d'une plateforme de ressources (forums d'échanges et documentation) et la mise en place d'événements de formation et de réseautage (type ateliers pratiques et séminaires).

Plusieurs thématiques seront traitées de façon transversale grâce aux actions mises en place :

- l'accompagnement à l'immersion et aux premiers projets (ateliers pratiques, contenus permettant l'auto-formation, supports d'échange) ;
- la formation sur le vocabulaire juridique et le droit du travail (et notamment dans la branche architecture) ;
- l'information sur les débouchés (compréhension du monde professionnel de l'architecture, des métiers et perspectives pour un diplômé).

**Le module approche et insertion professionnelle : une dynamique qui donne lieu à un maillage transversal de l'École supérieure art et design Saint Etienne** (financement de 40 000 € dans le cadre de CulturePro 2022. Projet financé à hauteur de 30 000 € dans le cadre de CulturePro 2021).

Ce module propose différents outils de professionnalisation et de dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Un panel d'actions variées et complémentaires est déployé aussi bien par les professeurs, les intervenants extérieurs et l'administration tout au long de l'année.

Les objectifs sont d'apporter des clés, des notions et des références, un soutien et des conseils qui permettent de se professionnaliser dans les secteurs de l'art et du design tout en accédant à des rencontres. Cela afin de créer les premiers réseaux également nécessaires à l'appréhension du monde professionnel.

Cette action globale destinée aux étudiants des années 4, 5 et 6 et post-diplôme – se décline en cinq typologies d'actions :

- rencontres et séminaires avec des professionnels du monde de l'art et du design. Chaque mois, intervention de galeristes, designers, artistes, associations (FRAPP, ADAGP, Collectif Designer Plus, Alumni, etc.), institutions culturelles, FRAC (partenariat régional, visite des expositions et venue du directeur dans les ateliers), Musée d'art moderne et contemporain ;
- séminaires et actions sur les aspects juridiques – statutaires et fiscaux – droits d'auteurs, propriété intellectuelle : développement d'un partenariat expérimental avec un accompagnement personnalisé
- incubateur de designer par le monitorat ;
- expositions, concours, prix et résidences : ces moments forts de valorisation permettent aux étudiants de se confronter aux différentes réalités de l'exposition : propos et contenus, conception, production de pièces, scénographie, graphisme, outils de communication, médiation, accrochage, emballage, transport, fiche de prêt, gardiennage, règles de sécurité.

**Préfiguration d'un tutorat de mise en situation professionnelle des diplômés École supérieure de théâtre de Bordeaux-Aquitaine – ESTBA** (financement de 45 000 € dans le cadre de CulturePro 2022).

Le projet se compose de deux dispositifs : un dispositif de tutorat individualisé imaginé pour trois élèves, et un tutorat collectif, imaginé pour tous les diplômés volontaires des promotions 3, 4 et 5.

Afin de créer du lien entre les professionnels et les diplômés, l'ESTBA propose d'expérimenter le principe d'un tutorat en s'appuyant notamment sur le réseau des compagnies conventionnées en Nouvelle-Aquitaine. Ce tutorat vise à offrir aux diplômés une inscription plus forte dans les réseaux ainsi qu'une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'écosystème du spectacle vivant afin de les préparer à la multi-activité.

Ce processus d'expérimentation se déroule dans une structure professionnelle que ce soit au sein d'une compagnie conventionnée en lien avec l'activité de l'artiste tuteur ou d'un centre dramatique national en lien avec le projet artistique du diplômé. Ce tutorat pourrait être la première étape de la préfiguration d'une jeune troupe en Nouvelle-Aquitaine, au cœur du CDN. Le principe du tutorat se base sur une immersion au sein de la structure, à la fois sur des spécificités artistiques (comme assistant à la mise en scène) ou sur des spécificités d'ordre administratives (comme un travail avec les équipes pour l'élaboration des budgets de production, des contrats de travail, de l'élaboration de dossier de production, des avancées de diffusion ou même des rendez-vous avec les tutelles ou autres

partenaires). Ces tutorats individualisés en fonction des souhaits d'orientation professionnelle des diplômés seront complétés par un temps de formation conjoint pour tous les diplômés volontaires des promotions 3, 4 et 5.

***Création d'un incubateur à l'Institut National de l'Audiovisuel INA Sup (financement de 20 000 € dans le cadre de CulturePro 2022).***

Au sein de l'école INA sup, l'INA souhaite mettre en place un soutien aux étudiants qui veulent créer leur entreprise. Cet incubateur permettra de les former et de les accompagner dans le domaine de l'entrepreneuriat. Depuis la classe ALPHA (bac +1) jusqu'au master, chaque année des étudiants se lancent dans la création d'entreprises. La mise en place de l'incubateur vise à les accompagner dans cette démarche et à en consolider le processus.

Le dispositif se déroule en deux modules :

- Module 1 : Formation :

Ce module s'inscrit clairement dans une logique de développement économique d'un projet entrepreneurial. Il se décompose en trois sessions spécifiques (études de marché, établir un business plan, aspects administratifs). Elles sont animées par des spécialistes de la création d'entreprises dans le domaine de l'audiovisuel.

- Module 2 : Accompagnement/mentorat :

En parallèle et dans la prolongation des actions de formation, les étudiants seront accompagnés individuellement dans leur projet entrepreneurial. Le parrainage se construit individuellement entre un étudiant d'une part et un partenaire pour son accompagnement. Des acteurs associatifs ont été identifiés pour cet accompagnement. Les intervenants choisis peuvent aussi être des anciens étudiants d'INA sup qui ont fondé une entreprise afin de créer une proximité avec nos étudiants actuels. Ces anciens étudiants peuvent également témoigner de leur expérience ainsi que des difficultés rencontrées.